

ÉVOLUTION DU P.L.U.

Le Plan Local d'Urbanisme de Reviers a été approuvé le 28 juin 2013, et a fait l'objet d'une modification approuvée le 12 décembre 2016.

En date du 27 octobre 2017, le conseil municipal a décidé de procéder à une révision allégée du P.L.U ayant pour objets :

-De définir un emplacement réservé dont l'objet est la réalisation de places de stationnement, dans la rue des jardins, et agrandir l'emplacement réservé pour envisager des aménagements de prévention de ruissellements ;

-D'ajuster les limites de la zone UAx et Ua, sur deux secteurs distincts ;

-De corriger une erreur matérielle en basculant deux parcelles actuellement classées en zone Nj en zone UB ;

-D'ajuster le règlement écrit sur la prise en compte du risque inondation, à proximité de la Mue ;

-D'ajuster les orientations d'Aménagement et de Programmation sur le secteur du château de Reviers.

Dans ce cadre, un cahier de concertation est mis à disposition à la mairie de REVIERS, aux heures d'ouverture habituelles.

Une réunion d'information est programmée le 27 septembre 2018 à 17h en Mairie